

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

Votes sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Peter Dedecker (N-VA) au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « la mal-administration (conflit et arrangement avec le cabinet d'avocats Clayes & Engels) et les interventions du CEO Didier Bellens en commission de l'Infrastructure et dans la presse » (n° 008).
 - M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « le fonctionnement de M. Didier Bellens, CEO de Belgacom » (n° 009).
 - M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen) au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les déclarations faites par le CEO de Belgacom, M. Didier Bellens, en commission de l'Infrastructure » (n° 010).
- (développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 14 février 2012)

Quatre motions ont été déposées (MOT 53 008/001)

- une motion de recommandation par Peter Dedecker (N-VA)
- une motion de recommandation par Tanguy Veys (VB)
- une motion de recommandation par Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Rachid Madrane (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 51